Image not found or type unknown

une sud africaine qui voudrait travailler en france

Par **nazim**, le **13/03/2011** à **00:35**

Bonjour , j'ai un reel souci , je tente chaque fois par plusieurs sites de savoir les procedures pour ramener une amie qui est sud africaine a vivre ou a sejourner a paris mais je reste toujours confu et j'ai vraiment besoin de votre aide!! . On me parle de visa long sejour et cour sejour ou d'une attestion d'acceuil ...ma question est celle ci : Durant son sejour a paris et que cette presonne trouve un emploi avec un contract de travail , peut on la virer du pays ? peut on prolonger le sejour ? Si cette personne est herbeger par la procedure d'une attestion d'acceuil et qu'elle trouve du travail , peut elle rester a paris ?
Dans le cas ou une entreprise francaise l'embauche , j'explique : cette sud afrcaine travaille deja pour l'entrprise francaise mais la direction souhaiterait la fair venir au siege ; est ce que cette procedure est plus longue ou courte ?
Est ce que la demande d'un long sejour ou court sont longs ? Quelle est la procedure la plus rapide ?
Merciii beacoup et svvpppppp aiddez moi !!!!!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés